

## USEP 94 Saison 2011/2012

# FONCTIONNEMENT AFFILIATION/FACTURATION

### 3 étapes pour s'affilier ou se ré-affilier :

1) Retourner par courrier postal à *USEP 94 Espace Condorcet 88 Rue Marcel Bourdarias BP 81 - 94142 ALFORTVILLE CEDEX :*

- La demande d'affiliation ou de ré-affiliation signée par le Président
- Le document APAC « Vous connaître ..... pour mieux vous garantir » complété et signé par le Président.

2) Activation de votre compte sur le site [www.usep94.fr](http://www.usep94.fr) :

- *Votre identifiant et mot de passe sont inchangés. (**Très important** : Si vous avez oublié vos codes, surtout ne pas recréer une nouvelle fiche association mais nous contacter pour obtenir de l'aide 01.43.53.80.18)*
- *A réception de votre dossier par le Comité USEP 94, un mail vous confirmera l'ouverture de l'accès à votre compte association sur notre site internet [www.usep94.fr](http://www.usep94.fr).*

3) Actualiser, sur le site usep94.fr, les informations de votre association **et celles des enseignants rattachés**, en particulier le nombre d'adhérents, le niveau de classe ...

**ATTENTION : Chaque enseignant ne devra mettre à jour sa fiche personnelle qu'après la validation de la ré-affiliation de l'association d'école. Ces informations seront rassemblées dans une base de données qui permettra de vous contacter par mail et de créer des statistiques.**

En effet, votre association n'apparaîtra dans la liste de la fiche enseignant que si vous nous avez retourné votre dossier. Il est impératif de le faire rapidement, sinon les enseignants ne pourront affilier leur classe **à votre association.**

### Facturation :

Elle sera faite sur la foi des enregistrements sur le site de la fiche association le :

- Jeudi 20 octobre 2011
- Mercredi 30 novembre 2011
- Lundi 12 mars 2012

*Afin que vous puissiez mettre à jour votre fiche association, des alertes mail, 1 mois, 15 et 3 jours avant ces dates vous seront envoyées. Dès réception de la facture, vous pourrez régler vos licences à l'ordre de « La Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne ».*

Site internet [www.usep94.fr](http://www.usep94.fr)

Pour la rentrée même fonctionnement que l'an dernier.

Une mise à jour interviendra après la Toussaint.

### Rappel de quelques points clefs :

- Gestion de la mise à jour des informations des comptes enseignants et/ou associations : en ce début d'année, avant de pouvoir vous inscrire à un événement, votre fiche avec vos informations apparaîtra automatiquement pour une mise à jour obligatoire. Ceci afin d'avoir l'assurance que nous disposons bien des bonnes informations lors de la gestion des inscriptions.

### **ATTENTION :**

- Chaque enseignant ne devra mettre à jour sa fiche personnelle qu'après la validation de la ré-affiliation de son association d'école. A défaut, le nom de l'association n'apparaîtrait pas dans le menu déroulant listant les associations sur la fiche enseignant, et l'enseignant ne pourrait donc s'y rattacher.

*(Très important : Si vous avez oublié vos codes d'accès, surtout ne pas recréer une nouvelle fiche enseignant mais nous contacter pour obtenir de l'aide 01.43.53.80.18) ou utiliser le bouton mot de passe oublié : un courriel vous sera envoyé avec vos infos.*

- Inscriptions en série à un même événement : pour inscrire plusieurs enseignants à un même événement, une procédure simplifiée en « un clic » permet de se déconnecter et de se reconnecter avec un nouvel identifiant en restant sur le formulaire d'inscription. Ce dispositif simplifie les inscriptions en série. Par sécurité un courriel sera envoyé automatiquement aux enseignants inscrits grâce à cette nouvelle commande.
- Option : totalisation automatique ou manuelle des adhérents avec % (enfants et adultes) de chaque classe rattachée à l'association dans la fiche association « *Mes informations* », vous n'avez plus qu'à vérifier les chiffres.
- Facturation simplifiée déclaration internet : Les seuls chiffres qui serviront à l'établissement de la facturation seront ceux de la fiche association ou fiche enseignant pour le forfait découverte. Il appartiendra au Président de l'association ou à l'enseignant dont la classe bénéficie d'un forfait découverte d'en vérifier l'exactitude.
- Consultations et modifications en ligne : les inscriptions aux différents événements USEP 94 des classes adhérentes à une association d'école seront consultables et modifiables dans un tableau synthétique accessible depuis l'espace du site dédié aux associations.

*Ne pas oublier d'indiquer et de mettre à jour régulièrement dans la fiche enseignant :*

- Si sa classe est affiliée ou non à l'association USEP de l'école,
- Le nombre des élèves adhérents à l'USEP au sein de sa classe,
- S'il souhaite souscrire une licence USEP en tant qu'enseignant.

**Attention** : le nombre d'adhérents déclarés se reportera automatiquement dans la fiche de l'Association d'école servant à la facturation et fera apparaître le % des élèves licenciés à l'USEP.

D'autres améliorations sont à l'étude.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions, remarques etc...

### **Information adhésions licences :**

Chaque enseignant devra mettre à jour sa fiche personnelle sur le site après la ré-affiliation de l'association à l'USEP en indiquant :

## □ DEMANDE D'AFFILIATION Saison 2011/2012

Je soussigné(e) -----Président(e)  
de l'association -----demande la  
ré-affiliation à l'USEP 94 pour l'année scolaire 2011-2012.

### **Association d'école Association de secteur\*\***

|  |         |
|--|---------|
| <b>Affiliation de l'association : 59,50 €</b>  |         |
| <i>Comprend l'affiliation à la Ligue de l'enseignement du Val de Marne et à l'USEP 94 ainsi que les assurances<br/>Responsabilité Civile, bénévoles occasionnels, locaux occasionnels etc...<br/>Les abonnements à "En Jeu" la revue USEP-UFOLEP et "Les idées en mouvement"</i> |         |
| Adhésion Licences enfant (élémentaire)   | 4,35 €  |
| Adhésion Licence enfant (maternelle)   | 4,05 €  |
| Adhésion Licence adulte  | 15,40 € |
| <i>Comprend les assurances : Responsabilité Civile et dommage corporel individuel</i>  |         |
| <i>** 1 adulte par école. Pour les enfants en ZEP/REP ou ASH : 1 € la première année : 2 € la deuxième, prix normal les années suivantes.</i>  |         |

### **Forfait « Découverte »**

|  |         |
|--|---------|
| <b>Adhésion par classe : 10 €</b>  |         |
| <i>Comprend les assurances : Responsabilité Civile et dommage corporel individuel</i>                          |         |
| Adhésion Licence enfant (élémentaire)*   | 4,65 €  |
| Adhésion Licence enfant (maternelle)*  | 4,25 €  |
| Adhésion Licence adulte*   | 15,40 € |
| <i>* (80 % des enfants de la classe licenciés USEP + 1 adulte minimum pour participer aux rencontres USEP)</i> |         |

Chèque à libeller à l'ordre de La Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne

### Cocher les cases pour valider :

- J'utilise et souhaite recevoir les cartes USEP enfants avec l'envoi de la facturation.
- Je m'engage après chaque alerte mail, à mettre à jour ma fiche association afin de procéder à une facturation.  
  
L'affiliation à la Ligue de l'Enseignement permet à l'association USEP ou à l'association scolaire de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents.
- J'atteste les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance de la notice descriptive d'assurance qui m'a été remise,
- J'ai pris connaissance des garanties d'assurance qui prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale.

Date et signature « lu et pris connaissance » du Président de l'association ou de la personne morale :

## FICHE DIAGNOSTIC

**A remplir puis à renvoyer avec votre demande d'affiliation**

*Dans le cadre du système déclaratif en vigueur qui contractualise la relation assurance entre l'APAC et l'association USEP, vous devez compléter la fiche diagnostic spécifique APAC/USEP.*

*La fiche diagnostic est nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire, telles que, accueil de loisirs, activités péri-scolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses), dispositifs d'accompagnement scolaire, etc. En tout état de cause, aucune attestation d'assurance (exemples : occupation de locaux occasionnels, responsabilité civile d'une action) ne pourra être délivrée par les services de l'APAC en l'absence du retour de cette fiche diagnostic dûment remplie.*

*L'affiliation à la Ligue de l'enseignement permet à l'association USEP ou à l'association scolaire de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents.*

**A noter :** Au-delà des activités USEP en temps scolaire ou hors temps scolaire, la carte péri-scolaire est un véritable passeport assurance qui couvre l'enfant dans les activités et manifestations péri-scolaires extérieures à l'école si elles s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'établissement et si elles sont matérialisées par un contrat éducatif local ou une convention de partenariat. Si leur effectif correspond à l'effectif de l'établissement, celui-ci bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotisation supplémentaire, de la garantie « contrat d'établissement » pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes.

**(n'hésitez pas à contacter Karine  
le lundi, mardi, jeudi de 9h15 à 15h45)**